Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260506-D_2026_068-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 6 mai 2026

Date de convocation :
30 avril 2026

Nombre de membres :
En exercice : 31
Présents : 29
Procurations : 1
Nombre de votants : 30

Secrétaire de séance :
Monsieur Paul BONDOT

Le six mai deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle du conseil, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Thierry BURLOT.

PRESENTS :
Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC, Monsieur Paul BONDOT, Madame Noémie BROSSAULT, Monsieur Hugues BRAULT, Mesdames Catherine CABOT, Christine COLAS, Marianne DAIGNAN, Messieurs Bruno DESLANDES, Jacques ERTLE, Bruno FONTAINE, Mesdames Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Messieurs Philippe FOURNEYRON, Dylan LEMOINE, Clément LE RICOUSSE, Madame Valérie LEROY, Monsieur David MACE, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Michel MOREL, Olivier PERSON, Mesdames Hélène REUX, Muriel ROLLAND, Messieurs Philippe ROULLE, Arnaud SALMON, Mesdames Sylvie SARDIN, Véronique SALZE-LOZAC'H, Messieurs Frédéric SOHIER, Kévin STEINBACHER.

AVAIENT DONNE POUVOIR :
Madame Evelyne GAUTIER LE BAIL à Monsieur Michel MOREL.

ABSENTE EXCUSEE :
Madame Françoise RIOU.

Délibération n° 2026-068

Désignation du représentant à l'assemblée

Le conseil communautaire,

Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Bretagne comprend 45 membres dont 5 élus, représentant les communautés de communes et les communes non membres d'un EPCI. L'EPF accompagne les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie foncière. Le 16 juin, se réunira l'assemblée qui réunira les Présidents des communautés de communes et des communes hors EPCI pour désigner leurs 5 représentants au conseil d'administration de l'EPF.

Monsieur Philippe ROULLE, Vice-Président délégué à l'habitat et à l'aménagement de l'espace, va se porter candidat pour pouvoir représenter le territoire.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260506-D_2026_068-DE

De fait, comme le prévoient les statuts de l'EPF, il est possible de désigner, par voie de délibération, un autre élu que le Président pour participer à l'assemblée précitée du 16 juin prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Monsieur Philippe ROULLE, Vice-Président délégué à l'habitat et à l'aménagement de l'espace, pour représenter la CCCE à l'assemblée du 16 juin de l'EPF Bretagne.

- **DE PROPOSER** Monsieur Philippe ROULLE comme candidat à un des 5 postes de représentants du collège « communautés de communes – communes isolées.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, le 6 mai 2026

Le Président,
Thierry BURLOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE